

Budget et fiscalité

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la Ville.

Budget

Il comporte 2 sections :

- La **section de fonctionnement** pour la gestion courante des services
- La **section d'investissement** pour les programmes d'investissement nouveaux ou en cours

Chaque section doit être présentée à l'**équilibre**, les dépenses égalant les recettes.

Budget primitif

 Budget primitif 2024	13.21 Mo
 Budget primitif 2023	12.09 Mo
 Budget primitif 2022	2.8 Mo
 Budget primitif 2021	1.92 Mo
 Budget primitif 2020	1.07 Mo
 Budget primitif 2019	3.86 Mo
 Budget primitif 2018	16.01 Mo
 Budget primitif 2017	7.45 Mo
 Budget primitif 2016	6.81 Mo
 Budget primitif 2015	7.09 Mo

Compte administratif

Le compte administratif présente les **résultats** de l'exécution du budget. Il se présente de la même manière que le budget primitif.

Il doit être **approuvé par le conseil municipal** avant le 30 juin de l'année suivante.


Il doit être en **concordance avec l'arrêté des comptes** du comptable public assignataire de la commune (compte de gestion).

 Compte administratif 2022	20.99 Mo
 Compte administratif 2021	2.55 Mo
 Compte administratif 2020	2.67 Mo
 Compte administratif 2019	2.9 Mo
 Compte administratif 2018	4.6 Mo
 Compte administratif 2017	7.72 Mo
 Compte administratif 2016	10.91 Mo
 Compte administratif 2015	11.12 Mo

Débat d'Orientation Budgétaire

En application des dispositions relatives au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), le Rapport d'Orientation Budgétaire est mis à la disposition du public.

 Rapport Orientation Budgétaire 2024	3.18 Mo
 Rapport Orientation Budgétaire 2023	1.98 Mo

 Rapport Orientation Budgétaire 2022	1.84 Mo
 Rapport Orientation Budgétaire 2021	2.99 Mo
 Rapport Orientation Budgétaire 2020	524.95 Ko
 Rapport Orientation Budgétaire 2019	751.88 Ko

Fiscalité

Pour financer la mise en œuvre de ses politiques publiques, la Ville du Blanc-Mesnil perçoit une part de la **taxe d'habitation** et des **taxes foncières** sur les propriétés bâties et non bâties.

Taux d'imposition

Conformément aux engagements de l'équipe municipale, la Ville du Blanc-Mesnil poursuit une politique de **stabilité fiscale**. Les taux communaux des impôts locaux restent inchangés depuis 2014 malgré un **contexte contraint** où l'État diminue nettement ses dotations.

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 26.90%

C'est l'impôt acquitté par les ménages occupant un logement à titre de propriétaire ou de locataire.

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.17 %

C'est l'impôt acquitté par les propriétaires de bâtiments (habitations, locaux industriels ou commerciaux).

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,28 %

C'est l'impôt acquitté par les propriétaires de terrains non bâtis.

Toutefois, pour la dernière année, les Blanc-Mesnilois peuvent constater sur leur feuille d'impôts que les sommes à payer pour les 3 taxes ont augmenté.

Cette situation est liée, d'une part, à la **revalorisation des bases de ces impôts** (+ 0,4%) décidée par le **gouvernement**, et d'autre part, par l'**augmentation de la part départementale** votée par le conseil départemental de la Seine-Saint-Denis.

Une dette sous contrôle qui permet d'investir dans l'intérêt des Blanc-Mesnilois

Au 1^{er} janvier 2020, la dette communale s'élevait à 73,45 millions d'euros, soit une diminution de 13,5 millions par rapport à l'encours de dette hérité, en avril 2014, de la municipalité précédente.

Ses principales caractéristiques montrent que **l'encours de la Ville est sous contrôle** :

- Il ne comprend aucun emprunt toxique
- Les taux fixes constituent 60% de cet encours
- Le taux moyen constaté était de 1,87% au 1^{er} janvier

La Ville du Blanc-Mesnil bénéficie donc d'un positionnement lui permettant de bénéficier du contexte favorable de baisse de taux sans être trop exposée à une potentielle remontée des taux, du fait de la part importante de taux fixes et Livret A constatée.

Cette diminution est d'autant plus remarquable que le niveau des dépenses d'équipement est très élevé (37,8 millions en 2019).

Principaux investissements pour 2020

Depuis son arrivée, la municipalité a investi **155,9 millions d'euros** au bénéfice direct des habitants (travaux de voirie, création et réhabilitation de groupes scolaires ou de bâtiments sportifs, requalification urbaine, acquisition de terrains pour réaliser des projets nouveaux, ...) ou des services municipaux (réalisation d'un CTM, acquisition de matériels techniques destinés aux services, adaptation du matériel informatique dédié, réduction de la pénibilité par le recours à de nouveaux outils de travail, ...).

Ces évolutions sont à comparer avec celles des dépenses réelles d'investissement des communes de l'EPT et du département : en 2017 et 2018 (dernières données en date), l'effort d'équipement de la Ville est le plus important constaté au sein de l'EPT Paris Terres d'envol, une fois ramené au nombre d'habitants et reste presque 2 fois plus haut que la moyenne au sein du département.

 Dépenses d'équipement 2020	280.79 Ko
--	-----------

Contact

Service des impôts des particuliers (SIP)

50, allée des Impressionnistes
95933 Villepinte

France
0 811 90 91 92
[Site web](#)

Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

Lundi

09:00-12:30, 14:00-17:30

Mardi

14:00-17:30

Mercredi

09:00-12:30, 14:00-17:30

Jeudi

09:00-12:30, 14:00-17:30

Vendredi

09:00-12:30, 14:00-17:30

Samedi

09:00-11:45

Dimanche

Fermé

Dernier accès pour une prestation à **17h15**.

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès
93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture

Lundi

09:00-12:15, 13:30-17:15

Mardi

09:00-12:15, 13:30-19:45

Mercredi

09:00-12:15, 13:30-17:15

Jeudi

09:00-12:15, 13:30-17:15

Vendredi

09:00-12:15, 13:30-17:15

Samedi

Fermé

Dimanche

Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le [formulaire en ligne](#).